



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 3/2016

Objet: 1) Piste cyclable, étape 6, tronçon 3b, Pré Rond-Piguet Dessous – Génie Civil et conduite d'eau potable
2) Piste cyclable, étape 5, tronçon 3a, remplacement d'une conduite d'eau potable
3) Piste cyclable, étape 1, Ecole de l'Orient – Centre sportif - Goudronnage

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

C'est en 2007 que la Municipalité mandate le bureau Conus & Bignens pour l'étude d'une voie piétonne et cyclable reliant le collège de l'Orient et le collège du Brassus via le Centre sportif, l'Ecole technique et l'établissement secondaire de Chez-le-Maître.

Cette voie emprunte au maximum les cheminements existants tout en améliorant leur confort et en les sécurisant.

Le tracé retenu présente une longueur totale d'environ 3800 m.

C'est en 2011 que les travaux de construction débutent :

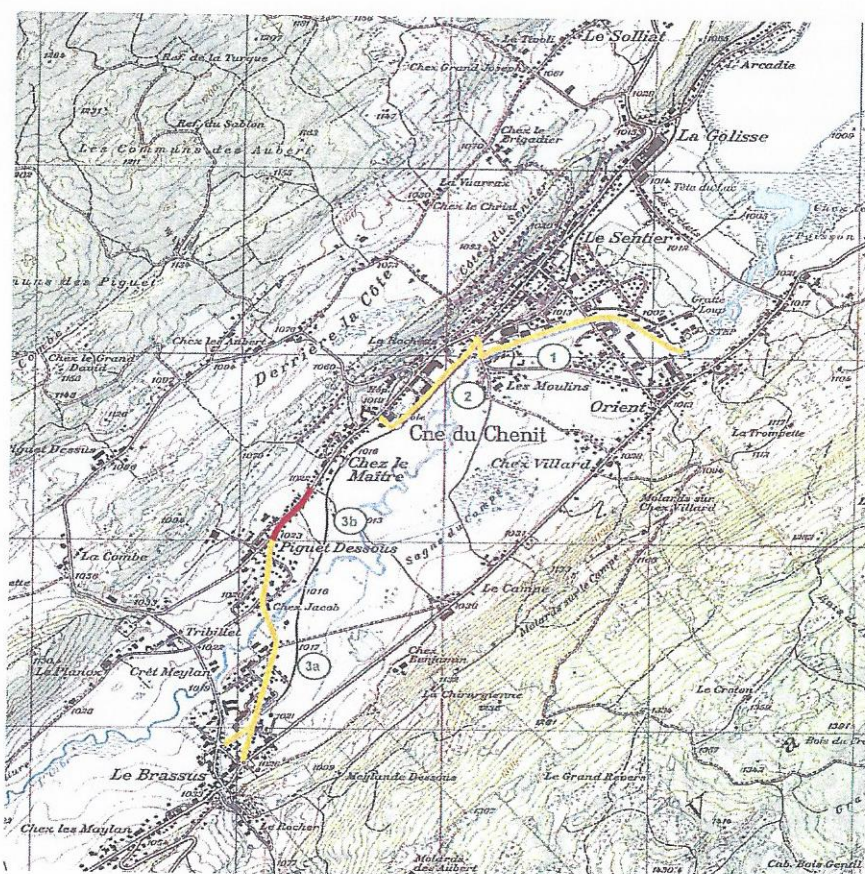
- de l'automne 2011 à l'été 2012 le tronçon n° 2 Rue des Grands-Champs-Ecole Technique fut réalisé. Ce tronçon longe la voie Travys sur environ 600 m.
- le tronçon n° 1 allant de la passerelle du collège de l'Orient au Pont des Moulins en suivant la rive gauche de l'Orbe a été construit entre l'automne 2012 et le printemps 2013. Il est revêtu de gravier jaune du Jura.
- l'entrée dans le village du Brassus, du chemin du Crêt-Meylan au collège du Brassus a été réalisée dans le cadre du réaménagement du quartier gare sur la période 2013–2014. Simultanément, la réfection et l'élargissement du pont Chez Jacob a été réalisée.
- le tronçon n°3a allant du chemin du Crêt-Meylan à la route de Piguet-Dessous, a été réalisé en 2015, exceptés les travaux d'élargissement et de revêtement de la route cantonale n°84-C-P (rabetage, renforcement, couche d'usure) qui se dérouleront au printemps 2016. Une partie de la conduite d'eau (entre les 2 carrefours de Saut-Pernet – devant le garage Renault) n'avait pas été prévue. Elle fait

l'objet du point 2 de ce préavis, et devrait être réalisée lors de l'élargissement de la chaussée.

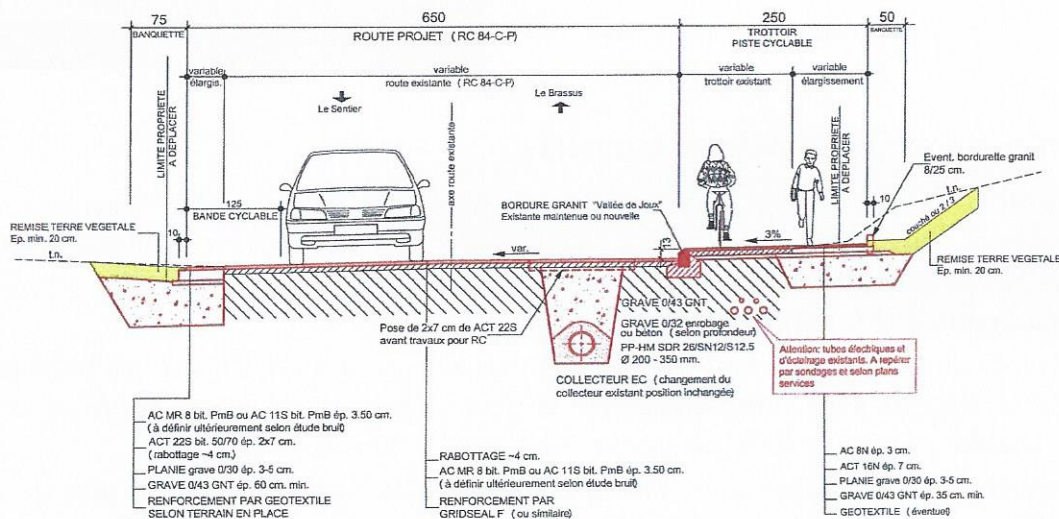
- **A ce jour, environ 2.900 km de cheminement piétonnier/piste cyclable ont été réalisés.**

La Municipalité vous soumet aujourd'hui trois sujets pour la réalisation de la suite de cette piste cyclable :

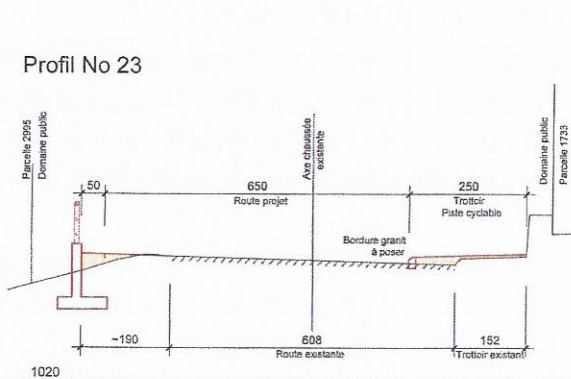
- 1) **la réalisation de l'étape 6 – tronçon 3b**, Pré Rond-Piguet-Dessous, d'une longueur de 375 mètres. Choix dicté en raison d'importants travaux prévus vers le collège secondaire.
- 2) **Le remplacement de la conduite d'eau**, bordant le quartier de Saut-Pernet, situé dans l'élargissement de la route cantonale – sur le tronçon 3b.
- 3) **Le goudronnage de la piste réalisée en 2012 – tronçon 1** – Ecole de l'Orient– Centre sportif.



- Tronçons construits
- Tronçon soumis à l'enquête



Au droit de certaines parcelles, l'emprise pour obtenir un trottoir/piste cyclable d'une largeur de 2.50 m se fait sur la RC 84-C-P afin de maintenir les murs existants en pierres naturelles. Cette emprise nécessite la construction d'un mur de soutènement sur les parcelles opposées.



Le raccordement de la route de Piguet-Dessous est légèrement modifié (rétrécissement patte d'oie) afin de diminuer la vitesse de sortie de la RC et de protéger l'accès à la parcelle communale (arrêt bus scolaire).



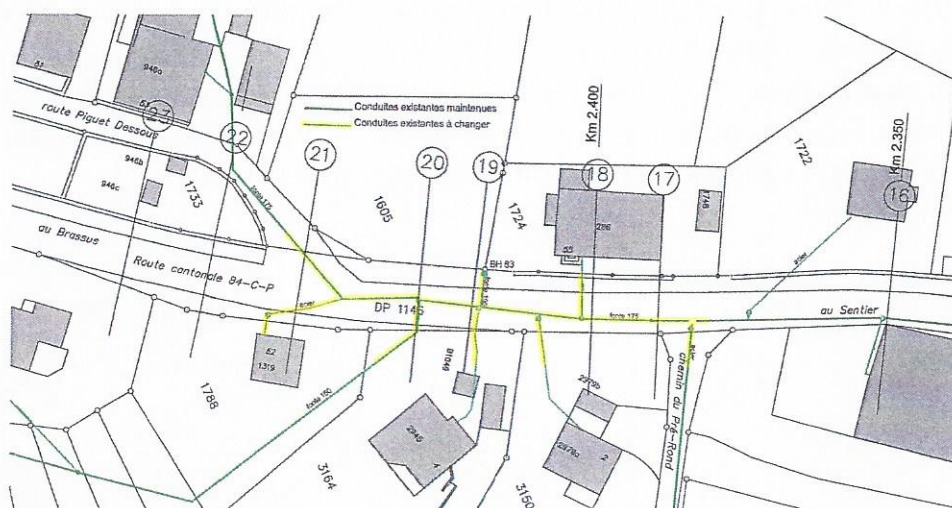
Eau potable-eaux claires-défense incendie

La conduite d'eau potable et défense incendie existante, en fonte Ø 175, est remplacée par la pose d'une nouvelle conduite en PE 100 Ø 225/198.2 conformément aux exigences du PDDE. La borne hydrante n° 83 est conservée. Les raccordements privés sont mis à neuf sous le domaine public.

Les canalisations EC reprenant les eaux de ruissellement de la RC ou des bordiers sont en mauvais état et sont remplacées par la pose d'une nouvelle canalisation en tubes PPHM, enrobés de grave 0/32 ou béton selon profondeur sous RC.

Les nouvelles canalisations sont posées sur le tracé de celles existantes afin de ne pas laisser de tuyaux vides, susceptibles de créer des affaissements sous la RC.

Les chambres ou sacs seront soigneusement inspectés. En cas de positionnement et état admissible, ils sont réfectionnés. Ceux se situant sur la bande cyclable ou en mauvaise état, sont construits à neuf et positionnés en dehors de la RC.



Signalisation et marquage

La signalisation et le marquage de ce projet a fait l'objet d'une étude menée en collaboration avec le service cantonal de la signalisation.

Les points suivants sont à respecter :

- La circulation piétons-vélos sur le trottoir/piste cyclable ne sera pas séparée par un marquage au sol. Le signal OSR No 2.63.1 sera posé aux endroits nécessaires.
- La bande cyclable Le Brassus-Le Sentier sera signalée par un marquage au sol jaune selon OSR No 6.09 et pictogrammes *vélo*. Les pertes de priorité, lignes d'arrêt et stops existants seront remarqués, et la signalisation verticale mise en conformité.
- Le milieu de la chaussée ne sera pas marqué, la RC 84-C-P étant en *traversée de localité*.



Eclairage et électricité

En coordination avec le village du Brassus, les candélabres existants seront déplacés en banquette si nécessaire, ou remplacés en fonction de leur état ou type.

Les tubes électriques et de fibre optique ont déjà été remplacés sur ce tronçon et ont été positionnés en prévision de la piste cyclable.

Emprises

Un dossier d'emprises accompagnera la mise à l'enquête du projet.

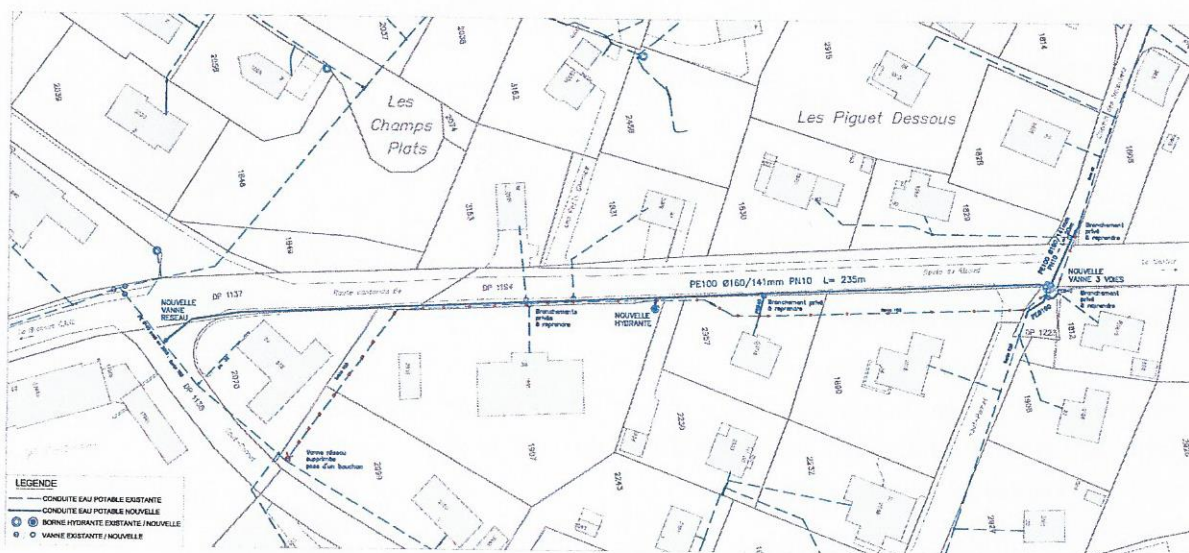
Une fois les travaux terminés, le nouvel abornement et toutes les procédures au registre foncier seront exécutées par le géomètre officiel.

2. Descriptif technique – Remplacement de la conduite d'eau

Lors de l'étude et de la rédaction du préavis 2/2015, nous n'avons pas inclus la réfection de la conduite d'eau située le long de la route cantonale entre les deux accès au quartier de Saut-Pernet. En effet, celle-ci sur les plans semblait suffisamment

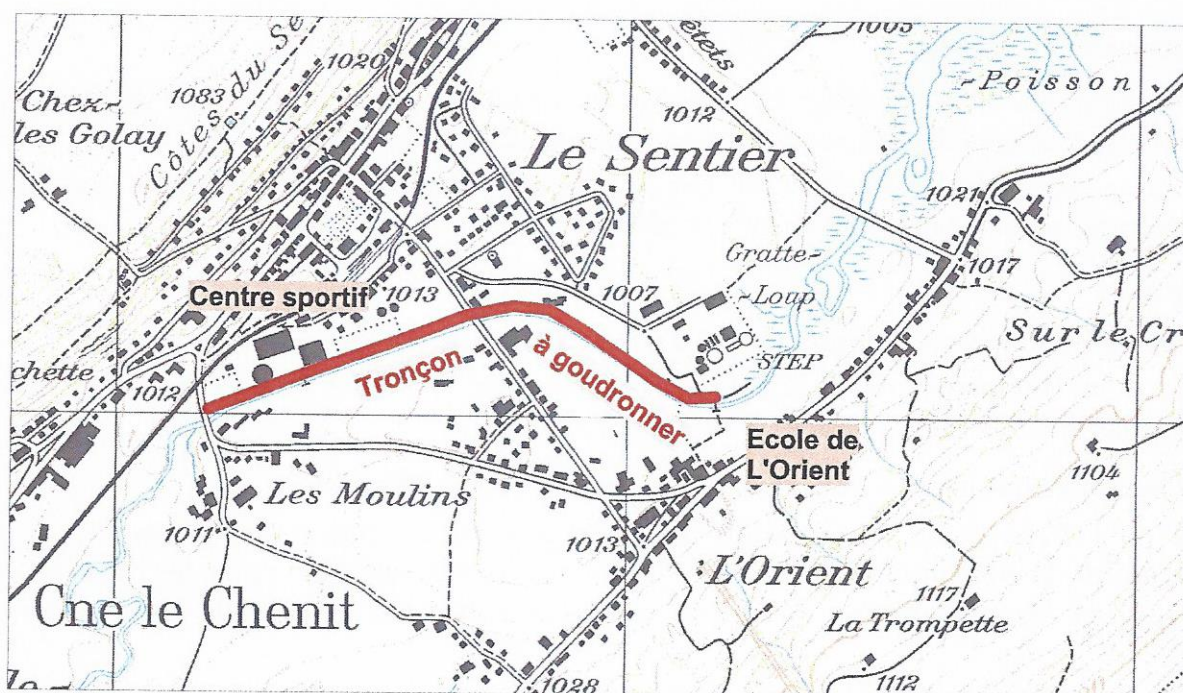
éloignée de la route pour ne pas nécessiter de creuser dans la chaussée en cas de réparation de fuite notamment.

Après réflexion et après avoir constaté que la conduite se trouve en fait très proche de la route, nous jugeons maintenant tout de même judicieux de la remplacer avant de terminer ce tronçon de route et avant de poser le tapis définitif.



Comme vous pouvez le constater sur le plan ci-dessus, ce tronçon ne comporte pas de particularité. Il sera constitué d'un tube en PE100 Ø160/141 mm sur environ 235 m. Ce tronçon comporte relativement peu de raccordement privés. 2 bornes hydrantes seront ajoutée et les vannes à chaque extrémité seront remplacées.

3. Piste cyclable, étape 1, Ecole de l'Orient – Centre sportif – Goudronnage



En saison d'hiver, il n'y a pas vraiment de possibilité de se promener hormis sur les trottoirs le long des routes.

Il a été constaté que l'actuelle piste cyclable reliant le centre sportif à l'école secondaire est, pendant la saison hivernale, beaucoup utilisée par les cyclistes et les piétons.

Dans le but de maintenir ce tronçon ouvert aux différents utilisateurs durant cette période, la Municipalité souhaite goudronner la partie Centre sportif-Ecole de l'Orient afin de permettre le déneigement et garantir la sécurité des usagers.

1) Coût des travaux – étape 3b

1.1	Génie civil : trottoir/piste cyclable – RC 84-C-P yc TVA	Fr.-	930'000.-
1.2	Conduite d'eau (Appareillage +Génie civil) yc TVA	Fr.-	136'000.-
1.3	Signalisation – marquage yc TVA	Fr.-	19'000.-
1.4	Emprises – achat de terrains net	Fr.-	14'000.-
1.5	Frais divers (dossier d'enquête, publications, etc...) net	Fr.-	9'000.-
1.6	Eclairage public yc TVA	Fr.-	22'000.-
1.7	Honoraires du géomètre net	Fr.-	27'000.-
1.8	Honoraires d'ingénieur (pour piste cycl. et élarg. RC) net	Fr.-	107'000.-
1.9	Divers et imprévus (4%)		50'000.-
1	Total coût estimatif des travaux	Fr.-	1'314'000.-

2) Coût des travaux – conduite d'eau – Saut Pernet

1.1	Génie civil : fouilles + sondages	Fr.-	63'000.-
1.2	Conduite d'eau (Appareillage)	Fr.-	60'000.-
1.3	Frais divers (dossier d'enquête, publications, etc...)	Fr.-	1'000.-
1.4	Honoraires d'ingénieurs	Fr.-	6'500.-
1.5	Divers et imprévus (5%)	Fr.-	6'600.-
1.6	TVA	Fr.-	10'900.-
1	Total coût estimatif des travaux	Fr.-	148'000.-

3) Coût des travaux – goudronnage – Orient-Centre sportif

1.1	Génie civil : préparation et nettoyage du support	Fr.-	53'150.-
1.2	Enrobés	Fr.-	110'550.-
1.3	Frais divers (dossier d'enquête, publications, etc...)	Fr.-	1'000.-
1.4	Honoraires d'ingénieurs	Fr.-	5'000.-
1.5	Divers et imprévus (5%)	Fr.-	8'635.-
1.6	TVA	Fr.-	13'665.-
1	Total coût estimatif des travaux	Fr.-	192'000.-

Total général

1) Coût des travaux – étape 3b	Fr.	1'314'000.—
2) Coût des travaux – conduite d'eau – Saut Pernet	Fr.	148'000.—
3) Coût des travaux – goudronnage – Orient-Centre sportif	Fr.	192'000.—
Total	Fr.	1'654'000.—

Financement

L'aménagement de la prolongation de la piste cyclable ainsi que le remplacement de la conduite d'eau figurent au plan des investissements 2015-2019, ce qui n'est pas le cas pour le goudronnage de la piste cyclable de ce préavis. Cependant, les liquidités actuelles permettent de financer une partie de l'investissement. Pour le solde, un recours éventuel à l'emprunt dépendra des résultats des prochains exercices ainsi que des autres investissements à engager. Un éventuel subside pour le remplacement de la conduite d'eau viendra en diminution de l'investissement.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans l'investissement du patrimoine administratif et sera amorti en 15 ans maximum par le budget annuel de fonctionnement. Le recours à l'emprunt pourra être nécessaire tout en restant dans le cadre du plafond d'endettement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 3/2016,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à réaliser l'étape 6, tronçon 3b de la piste cyclable entre le Pré Rond et Piguet Dessous en ce qui concerne le Génie Civil et la conduite d'eau potable ;
2. autorise la Municipalité à remplacer une conduite d'eau potable au Saut Pernet au Brassus ;
3. autorise la Municipalité à procéder au goudronnage de la piste cyclable entre l'Orient et le Centre Sportif au Sentier ;
4. alloue dans ce but un crédit de CHF 1'654'000.--, montant duquel sera déduit celui de la subvention allouée par l'Ets Cantonal d'Assurance contre l'incendie ;
5. Autorise la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'654'000.— si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 28'000'000.— voté par le Conseil Communal en date du 3 décembre 2011.
6. Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif cpte 9141.29 pour les travaux de génie civil et 9141.29.1 pour les dépenses inhérentes au remplacement de la conduite d'eau. D'amortir cet investissement en maximum 15 ans par le budget de fonctionnement cpte 430.3311.29 (génie civil) et 810.3311.29 (eaux).

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire



Jeannine RAINAUD Marc-André BURDET

Le Sentier, le 4 mars 2016

Délégués municipaux : - M. Olivier Baudat
- M. Laurent Reymondin

Autres délégués : - Bureau Technique Communal
- M. Gérard Monney, bureau Conus & Bignens

